



Adhésion & Inscription Atelier Sorano 2020-2021

Merci de remplir une fiche par activité

L'Espace Daniel-Sorano est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. **L'adhésion à l'Espace Sorano est obligatoire pour y pratiquer une activité régulière.** L'adhésion est individuelle et valable de septembre à juillet. L'adhésion ne peut pas être proratisée. Elle permet d'être membre actif de l'association Espace Daniel-Sorano, de participer à l'Assemblée Générale annuelle, de suivre les différentes activités, de bénéficier de réductions sur tous les spectacles proposés par l'Espace Sorano ainsi que sur ceux programmés par les services culturels de la Ville de Vincennes.

Cher adhérent, chère adhérente,

Après la crise sanitaire traversée, l'Espace Sorano vous remercie de votre fidélité et vous souhaite une belle saison 2020-2021.

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Enfant ou adulte qui pratique l'activité

n° adhérent.....

Nom..... Prénom.....

Date de naissance...../...../..... Féminin Masculin

Adresse de la résidence principale.....

CP..... Ville.....

Téléphone..... E-mail.....

À compléter obligatoirement si l'adhérent pratiquant est mineur

Représentant légal à prévenir en cas d'urgence

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

ADHÉSION ESPACE SORANO

Je n'ai rien à payer car je suis déjà adhérent(e) pour la saison 2020>2021.

Préciser pour quelle activité ou Adhésion simple

Je paie mon adhésion.

Tarifs adhésion 2020>2021

VINCENNOIS - de 16 ANS : **24 €** NON-VINCENNOIS - de 16 ANS : **32 €**

VINCENNOIS + de 16 ANS : **34 €** NON-VINCENNOIS + de 16 ANS : **42 €**

Règlement

Carte bancaire Espèces Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si par chèque, le règlement de l'adhésion doit être distinct de celui de l'inscription.

Encaissement immédiat

INSCRIPTION ATELIER

Procédure d'inscription

Activité 2020-2021 :

Jour & Horaire : **TARIF :**

Nota Bene : en cas de trois activités suivies - par personne ou par foyer fiscal – dispensées directement par l'ESPACE SORANO (hors ateliers des associations hébergées), une remise d'une valeur de 10% du Montant total sera appliquée dès la 3ème inscription atteinte.

> Pour les adhérents ayant suivi un atelier en 2019-2020 :

L'Espace Sorano a mis en place un AVOIR valable jusqu'au 18 octobre 2020 (en compensation des séances 2019-2020 n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire). **La valeur de l'AVOIR est indiquée dans la grille des AVOIRS fournie en annexe.**

Cette disposition ne concerne pas les adhérents aux ateliers d'Aquarelle 2019-2020.

TOTAL À PAYER = TARIF – AVOIR = euros

L'animateur/trice, M./Mme

autorise l'inscription à l'activité indiquée ci-dessus

Signature :

Attention, seul le paiement valide l'inscription définitive.

Règlement

Carte bancaire Espèces Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si par chèque, le règlement de l'inscription doit être distinct de celui de l'adhésion.

Pour les inscriptions faites à partir de septembre, paiement possible en 3 chèques.

Dates de remise en banque : 08/07/20 – 09/09/20 – 08/10/20 – 06/11/20 – 09/12/20 – 07/01/21 – 08/02/21 – 08/03/21 – 08/04/21 – 07/05/21

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les activités : Le tarif des inscriptions aux différents ateliers est fixé par le Conseil d'Administration.

Après signature du présent document par l'animateur de l'activité souhaitée, le paiement de l'inscription se fait à l'Accueil sur les heures d'ouverture de l'Espace Sorano, à partir du 1^{er} juillet 2020.

Rencontrez les animateurs sur leurs créneaux habituels du 22 juin au 4 juillet ou lors de la **Semaine « portes ouvertes »** organisée à la rentrée **du lundi 7 au samedi 12 septembre 2020.**

Lors de l'inscription, il est demandé un justificatif de domicile pour les résidents de Vincennes et un certificat médical pour toutes les activités physiques. Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Si le nombre d'inscrits dans un groupe est inférieur à 9 personnes, l'ESPACE SORANO se réserve un droit d'annulation ou de modification d'horaire. Dans ce cas, la participation sera remboursée au prorata temporis. Il n'y a pas d'autres cas possibles de remboursement.

En cas d'abandon d'une activité par un adhérent pour une raison médicale, les sommes versées ne sont pas remboursées mais peuvent être reportées sur une autre activité de la saison 2020-2021 après acceptation de la Direction. La demande de report doit être faite par lettre recommandée avec A-R, soixante jours au plus tard après la fin de l'arrêt maladie, à l'attention de la Direction en produisant les justificatifs médicaux afférents. L'Avoir établi sera nominatif et non cessible.

Conditions de règlement : Le paiement des activités s'effectue pour toute l'année au moment de l'inscription (par espèces, chèque ou carte bancaire). L'adhésion annuelle à l'ESPACE SORANO se fait obligatoirement au moment de l'inscription à une activité et fait l'objet d'un règlement à part pour le paiement par chèques.

Important L'ESPACE SORANO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet dans ses locaux et dans tous les lieux où une activité est pratiquée.

Accueil des mineurs : Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal en dehors des horaires de l'atelier.

Droit à l'image : dans le cadre de prises de vue ou photos au cours des ateliers, j'autorise l'ESPACE SORANO à utiliser mon image pour la promotion de ses activités : OUI NON

Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales d'inscription à l'ESPACE SORANO et déclare y souscrire.

Date et signature :